

## Le journal de l'Association des Propriétaires du Parc de Cointe

# ÉDITO

# AG en «programmation glissante»

Voici six mois, vous nous confiiez les clés de la maison... avec notre promesse de mettre en œuvre quelques chantiers prioritaires : rénovation des statuts, réflexion sécurité /mobilité, gestion prévisionnelle des infrastructures, déploiement d'outils de communication...

Nous aurions aimé vous retrouver à l'occasion de notre assemblée générale du mois de mars pour vous rendre compte du travail accompli et faire le point sur quelques dossiers d'actualité, mais voilà, la crise sanitaire s'éternise avec son cortège de petits aléas dans la gestion des vaccinations. Il nous faudra donc un peu patienter.

Plus que jamais l'APPCcontact fera le trait d'union entre le conseil de l'APPC et ses membres. Nous vous livrons donc un numéro bien rempli pour vous informer au mieux de la vie au Parc et des travaux du conseil.

Venons-en à l'AG. Que prévoit la loi COVID publiée le 24/12/20 ?

Si elle autorise un report des AG des copropriétaires, elle n'en prévoit pas pour les AG des ASBL mais offre uniquement des possibilités d'AG écrites ou à distance.

L'AG écrite requiert de prendre des décisions à l'unanimité ce qui parait difficile à obtenir. L'AG à distance suppose un moyen de communication électronique qui permet de vérifier la qualité et l'identité des membres et de garantir la participation de tous au débat et l'exercice pour chacun du droit de vote. Avec une assemblée qui compte potentiellement 250 participants, dont certains n'ont pas d'adresses e-mail connues, la partie ne nous parait pas raisonnablement jouable.



Une assemblée générale en présentiel, avec respect de la distanciation sociale, reste à nos yeux la meilleure solution. Nous la convoquerons dès que possible et encore, nous l'espérons, dans le courant du premier semestre lorsque, selon toute vraisemblance, la majorité des personnes vulnérables auront été vaccinées.

De façon à rassurer chacun, nous pouvons dès à présent annoncer qu'il n'y aura pas de surprise sur le plan des chiffres. Comptes 2020, budget 2021 et participations aux frais resteront dans la ligne des années précédentes.



# **COMUNIQUONS**

# Résultats de la Boite à idées thématique

Chose promise, chose due. Nous vous rendons compte des résultats de la Boite à idées thématique.

Pour l'ensemble des 5 thèmes couverts par la démarche, 32 participants ont remis 60 fiches. Merci à chacun des contributeurs. A ces chiffres, il faut ajouter quelques courriels d'habitants comblés qui nous ont fait part de leur bonheur de vivre dans le Parc. Nous osons espérer qu'ils sont le reflet de la majorité silencieuse.

Si le panel de réponses ne constitue pas un véritable échantillon statistique, il nous parait suffisant pour dégager quelques tendances : mobilité et sécurité sont de vraies préoccupations, comme en témoigne la distribution des fiches par thèmes :

Mobilité: 21 fiches
Sécurité: 14 fiches
Bien être: 11 fiches
Embellissement: 7 fiches
Autres: 7 fiches

Nous restituons donc prioritairement les résultats pour ces deux premières thématiques ; les trois autres sujets seront traités dans un prochain numéro. Qui trop embrasse mal étreint

Dans un souci de transparence et d'exhaustivité, nous vous présentons en annexe deux tableaux de synthèse de toutes les idées émises avec leurs fréquences. Vous constaterez une belle diversité d'opinions, certaines d'entre elles étant parfois contradictoires. C'est la loi du genre ; il nous appartient de faire la part des choses.

# ÉCHOS DE L'A.P.P.C.

## Construire et rénover dans le Parc

Depuis septembre 2020, l'APPC a marqué son accord sur 12 projets de travaux de rénovation, dont 6 comprenant la réalisation d'une piscine extérieure. Ces piscines sont de taille assez similaire et ont toutes des systèmes constructifs différents. Un échange sur ces différentes expériences pourrait être très instructif pour de futurs candidats. Actuellement, 4 autres demandes d'accord pour des travaux de rénovation sont introduites.

Ces différents projets ont été pour le nouveau conseil l'occasion de préciser la marche à suivre pour introduire une demande d'accord auprès de l'APPC et de définir une procédure simple et précise de suivi des dossiers en vue de garantir une égalité de traitement pour tous.

Avant d'entreprendre tout type d'aménagement ou de construction, tout propriétaire est tenu d'en soumettre les plans définitifs. L'accord de l'APPC doit être octroyé préa-



lablement à la mise en chantier et, le cas échéant, à l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme à la Ville. Cette singularité juridique de notre Parc vient de la volonté de ses fondateurs de garantir l'harmonie des constructions et l'esthétique générale du domaine. Elle est traduite dans l'article 4 de notre cahier des charges.

Pour introduire votre demande, une seule adresse, celle du secrétariat de l'APPC, qui prendra en charge le suivi tout au long du projet. Dès réception de votre demande, un courrier vous fera part des éléments nécessaires pour instruire votre projet. Le conseil d'administration statue mensuellement et chaque demandeur est ensuite informé de la décision de même que des mesures d'accompagnement du chantier qui s'en suivront.



# ÉCHOS DE L'A.P.P.C.

#### Mobilité

Vos fiches nous ont permis d'établir un diagnostic rapide. Sans attendre les présentations qui seront faites lors de notre AG, nous levons un coin du voile sur les premières orientations et réflexions.

Les faiblesses relevées dans l'enquête en matière de signalisations sont fondées. Nous y remédierons cette année ; un budget spécial vous sera proposé à l'AG. Cette révision de la signalisation pourrait être l'occasion, à l'heure de la mobilité douce, de créer une « zone résidentielle F12a » au sein du Parc, instaurant des règles finalement très proches des pratiques actuelles :



- les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voirie, les jeux d'enfants y sont également autorisés ;
- les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner, au besoin, ils doivent s'arrêter;
- les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité.
- dans ces zones, la vitesse est limitée à 20 km/h.

Les remarques concernant l'éclairage public nous paraissent également fondées mais cette question n'est plus de notre ressort. Le réseau appartient désormais à la ville et c'est bien elle qu'il faut saisir ; nous passerons le message en temps opportun.

Pour la limitation du transit, le rétrécissement de la voie de roulage de la première partie de l'Avenue de Cointe et sa « végétalisation » auraient le double avantage de marquer de façon emblématique l'entrée dans un espace privé et de limiter l'emprise de la voiture (vitesse, parking etc...). Cette solution dont l'examen avait été instruit par le conseil précédent, nous parait préférable à la fermeture par plots, barrières ou multiplication de chicanes et dos d'âne. Un premier avant-projet a été déposé par un paysagiste ; nous devons maintenant obtenir des estimations de coût et analyser la faisabilité du projet sous l'angle financier.

#### Sécurité

Le volet sécurité des usagers faibles ayant été traité supra, nous ne parlerons que de l'aspect « prévention des délits ».

Il nous est apparu que nous réunissons au Parc toutes les conditions pour déployer avec succès un Plan local de Prévention avec la Police : zone limitée à huit avenues, canaux de communication structurés, coordinateur « sécurité » identifié, volontaires déclarés parmi les habitants du Parc. L'APPC a en conséquence introduit une demande officielle de lancement d'un tel partenariat auprès du bourgmestre.

L'installation de caméras de vidéo-surveillance constitue aux yeux de certains une solution adéquate mais la « Loi Caméra » ne nous le permet pas. Cette dernière prévoit que « pour pouvoir installer une caméra de surveillance dans un lieu ouvert, il faut être une autorité publique ». Nos avenues sont certes la propriété de l'APPC mais elles sont ouvertes depuis leur création à la circulation locale et constituent à ce titre un lieu ouvert au sens de la Loi Caméra.

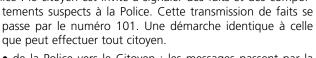
#### Présentation du Plan Local de Prévention (PLP)

Sans attendre la réponse du Bourgmestre, notre responsable sécurité, Arille Cornet nous en dit un peu plus sur le PLP, outil de prévention, parmi d'autres, d'inspiration canadienne

Le PLP est un accord de collaboration « Police – Ville- Citoyens » qui organise un échange d'informations selon une procédure fixée dans une circulaire ministérielle. Un échange qui porte attention aux atteintes aux personnes et aux biens et dont le résultat est mesuré sur deux axes : l'augmentation du sentiment de sécurité et le renforcement de la cohésion sociale dans la zone.

Il requiert la création d'une équipe de coordination parmi les résidents. Elle est le point de contact avec la Police et les Autorités en vue d'un échange d'informations :

• du Citoyen vers la Police : le citoyen est invité à signaler des faits et des compor-



• de la Police vers le Citoyen : les messages passent par la plate-forme BE-Alert.

Un tel plan existe à la Belle-Jardinière et on voit chaque année une diminution des vols et comportements suspects.

Préoccupations majeures

- Vitesse de circulation
- Transit
- Parking des non résidents

Préoccupations majeures

- Rôdeurs et vols
- Sécurité des usagers faibles



# **ÉCHOS DU PARC**



© https://www.hippostcard.com/

### Retour sur l'enquête de l'Observatoire

Nous avons été près d'une centaine à participer à l'enquête conduite par la Faculté d'architecture de l'Université de Liège pour le compte de la Région Wallonne. Ceci manifeste le grand intérêt que nous portons au devenir des bâtiments de Lambert Noppius et au parc qui leur sert d'écrin. Nous n'avons pas encore de feedback mais un retour nous est promis. Le conseil a de son côté saisi l'occasion de ce petit partenariat avec la Faculté pour resituer la place de l'Observatoire dans l'histoire du Parc de Cointe et rappeler les règles spécifiques qui gouvernent notre Parc en matière d'urbanisme.

# **INFOS PRATIQUES**

# Les feux de jardin

A la demande de certains résidents, nous rappelons l'interdiction de faire des feux dans son jardin. Selon le Code rural, il est en effet interdit de brûler des déchets végétaux à moins de 100 m de toute habitation. Ces feux libèrent de grande quantité de particules fines et émettent des fumées toxiques et particulièrement irritantes pour les plus fragiles d'entre nous.

#### Retour d'un brasseur à Cointe

A l'initiative de Madame Marie-Claire Beaujean, nous vous informons qu'un brasseur est de retour à Cointe. Il dessert déjà quelques personnes une fois par mois en bouteilles d'eau (plus écologique que le plastique), bière, lait, vin ... Il attend vos appels. Il va sans dire que cette information est totalement désintéressée. www.brasserieraphaelsiane.be - 0495/30.19.08.

#### **Proximus**

Début février, l'APPC a participé à une réunion avec les représentants de Proximus pour faire le point sur le déploiement de la fibre optique, et donc du haut débit, au sein de notre Parc. Leurs techniciens viendront très prochainement arpenter nos rues pour évaluer les possibilités d'installation souterraine ou aérienne ou mixte. Ils devront ensuite réaliser une étude de rentabilité en fonction du nombre de clients potentiels avant de nous informer du résultat. Nous vous tiendrons bien sûr au courant.

N'oublions pas que notre Parc est déjà équipé du câble de télédistribution VOO qui offre actuellement un débit de 400 Mbps et que celui-ci passera prochainement à 1Gbps comme pour la fibre optique.

## Égouts

Nous avons planifié ce printemps la deuxième phase des travaux de curage et inspection télévisuelle des égouts. Elle concerne les Avenues de Cointe, du Mémorial, de Beaumont, du Petit Bourgogne (haut) et de la Laiterie (bas). Ce travail, éprouvant pour les prestataires, occasionnera la présence de gros véhicules sur les voiries. Le début des interventions est prévu le 5 mars et l'étalement dans le temps sera fonction des conditions climatiques.



© musée du jouet à Bruxelles

### APPC CONTACT

Rédactrice en chef: Béatrice Smal-Goffin. Graphiste: dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C.asbl avenue de Cointe, 23, 4000 Liège 04 252.53.56

04 252.53.56 appccointe@gmail.com

Vous désirez proposer un article?

N'hésitez pas à nous contacter : appccointe@gmail.com

